

**CONSEIL de l'UFR SDL**  
**CR de la séance du 02-06-2017**

**Présents** : Brigitte Garcia, Marzena Watorek, François Lopez, Dominique Lacroix, Marie Perini, Joaquim Brandão, Thomas Cieslak, Fabián Santiago, Saveria Colonna, Sandra Benazzo, Isabelle Roy, Ivani Fusellier.

**Excusés** : Marie-Anne Sallandre, Ewa Lenart, Claire Verdier, Eva Saadat, Emilie Delarue

## **1. Informations diverses**

La validation du CR du précédent conseil (17 mars) est reportée au prochain conseil (septembre 2017).

Elections partielles à organiser dès septembre pour élire les membres du collège étudiant et le/la remplaçant/e de Nadia Rabia (SERAC) et, si possible, de Paul Garapon. Il manquait par ailleurs un membre externe.

Fabian Santiago a accepté d'assurer l'interim d'Ewa Lenart comme Responsable du Département DAL, Ewa étant actuellement en CRCT.

**Fin du partenariat (marché) avec SERAC**, partenaire historique de Paris 8 pour la formation d'interprètes LSF-français. L'une des raisons essentielles est que le marché était un marché formation mais qu'en réalité le volet enseignement s'était réduit à peu de choses, l'essentiel de l'apport de Serac n'étant plus que la location de ses locaux). Le Directeur général des services, François Riou, s'est engagé à fournir des salles pour ce master : une salle à l'année pour le M1, une salle au premier semestre et pour les jours de regroupement de mi-2<sup>nd</sup> semestre pour le M2.

**Création d'un pôle d'anglais pour linguistes au Centre de langues** : restructuration du centre de langues (nécessité d'EC de langue étrangère dans toutes les formations > UFR LLCE débordée). 13 langues au total (anglais allemand, espagnol, italien, chinois, arabe, hébreux, berbère, coréen, japonais, portugais, russe, ...). Possibilité de demander au Centre de langues un « pôle » anglais pour linguistes : complètement pris en charge, sans coût pour l'UFR. **Le conseil vote pour à l'unanimité.**

**Handicap** : création d'un fascicule par le Service handicap (déposé sur le site de l'UFR).

## **2. Préparation de l'année 2017-18**

**Préparation du budget 2018** : voir la lettre de cadrage de la présidente transmise à tous. P8 a jusqu'à maintenant réussi à maintenir l'équilibre budgétaire (malgré nous : dépenses à faire, qui n'ont pas été engagées mais qui vont l'être : donc déficit important à prévoir). Dialogue budgétaire (première étape 9 juin). Se basera sur les fiches indicateurs.

**Département LLS** : nouvelle consigne présentée au vote du prochain CA (2 juin), les cours assurés dans les diplômes non nationaux (DPCU SE LSF et DPCU PA LSF) ne peuvent plus être inclus dans les services enseignants. Problème : les enseignants LLS vont être obligés de faire des heures complémentaires tout en ayant du mal à remplir leurs services. BG a envoyé un

mail à la présidente, en amont du CA, pour demander d'inclure ces heures FP dans nos services à titre dérogatoire pour 2017-18 [réponse ultérieure du CA : favorable].

**Conseils de perfectionnement** : un s'est tenu hier 1<sup>er</sup> juin, sur nos formations générales SDL, le second (sur formations LSF) a été reporté à une date ultérieure. Un CR sera envoyé à tous et les propositions faites examinées au 1<sup>er</sup> conseil d'UFR de la rentrée.

**Salles** : F. Riou donnera des informations précises sur les salles à la mi-juillet. Dans tous les cas, aucune délocalisation n'est envisageable car c'est trop coûteux.

Problème persistant des salles A382 et A384 (acoustique, peinture, rideaux), en dépit du signalement fait depuis des mois et réitéré auprès de Monsieur Le Baut.

Il faut s'attendre à ce que la situation reste complexe jusque mi-octobre au plus tôt.

Question des créneaux de 2h30 ou 3h : pour le master DDL, ceci pose de gros problèmes de plannings, car les étudiants jonglent entre des créneaux de 3h (COM/FLE) et des créneaux de 2h30 (SDL) : encore moins de créneaux de cours possibles. Idée de passer, au moins au premier semestre, à des créneaux de 3h sans toucher au volume horaire global ?

**DU EEF second degré.** Notre Master MEEF second degré LSF doit être assorti d'un DU, accompagnant les lauréats du CAPES 3<sup>ème</sup> voie (pas de condition de diplôme). Pour la rentrée nous aurons un lauréat 3<sup>ème</sup> voie, et il faut donc créer un DU, qui sera mutualisé avec le master. Ceci est mis en place par BG auprès de l'ESPE de Créteil. Le Conseil de l'ESPE doit valider ce DU le 15 juin mais il faut aussi la validation du Conseil de l'UFR. **Le conseil vote pour à l'unanimité.**

### **Calendrier universitaire 2017-2018 :**

3 propositions

Version 1 : pré-rentrée fin août, démarrage 5 septembre

Version 2 : pré-rentrée le 5 septembre, démarrage le 11

Version 2bis : pré-rentrée le 11 septembre, démarrage le 18. Version obligatoire pour les licences. Donc forum d'accueil pour les étudiants de licence le 11.

Le Conseil doit voter en ce qui concerne les Masters.

Les composantes seraient libres d'insérer une semaine de pause pédagogique dans l'année (Isabelle Roy) > information à vérifier ?

**Le conseil vote, pour Licence et Masters, pour une rentrée le 18 septembre et une semaine de pause pédagogique du 23 au 28 octobre, en maintenant la rentrée du 2<sup>nd</sup> semestre au 22 janvier, sous réserve de la confirmation du droit à insérer une pause pédagogique.** Dans le cas contraire, on revient au calendrier 2 bis tel qu'il est proposé. [la version votée a été validée ultérieurement]

### **Annexe aux modalités de contrôle des connaissances 2016-2017 :**

Modalités d'évaluation de tous nos EC à préciser = *document à actualiser pour 2017-18.*

**Etudiants salariés** : droit à un aménagement des examens. Faire le point en début de cours, pour les repérer, et aménager l'évaluation en fonction de leurs besoins. **Rappeler à Claire Beyssade et Noam Faust de bien signaler aux étudiants l'existence de cette charte.**

**Etudiants en situation de handicap** : repérer et orienter les étudiants concernés vers le Service handicap.

**Etudiants sourds locuteurs LSF.** *Rappel* : ils ont droit à une évaluation orale avec interprète en remplacement d'un travail écrit dès lors que le travail demandé n'évalue pas la forme mais le contenu seul. *A rappeler aux enseignants à la rentrée.* **La question de la situation des étudiants sourds sera mise à l'ordre du jour au conseil de l'UFR dès la rentrée.**

**Notes plancher des master LADILLS et DDL à ajouter dans le point 6** (article 12 des modalités de contrôle des connaissances)

**LE point à faire voter, relatif au passage de M1 en M2 :**

**II, point 2 (article 14) : modalités pour inscription en AJAC en M2** (= AJourné Autorisé à Continuer).

ILS-F : 50 ECTS minimum acquis pour passage en M2, incluant le mémoire.

LADILLS : 43 ECTS minimum acquis pour passage en M2, incluant le mémoire (12 ECTS).

DDL : 45 ECTS minimum dont mémoire (3 ECTS)

**Ces chiffres sont validés par le conseil.**

**Vote à l'unanimité sur les responsabilités de formation, la composition des jurys de diplôme et de la commission pédagogique** : voir documents joints, transmis aux instances

La question de la responsabilité des stages en Licence est reportée au 1<sup>er</sup> conseil de septembre.

**Le conseil rappelle au final, en votant ce point à l'unanimité, qu'il est impossible d'interrompre un cours en milieu de semestre sans avoir au préalable obtenu l'aval du conseil de l'UFR. Si un cours est annulé, l'enseignant se doit de rattraper les heures manquantes l'année suivante.**

*Compte rendu établi par Marie Perini*

R. Garcia  
